

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19459

présenté par

Mme Ménard, Mme Thill et Mme Lorho

ARTICLE 50

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transformation de notre système de retraite est majoritairement envisagée par ordonnance.

Cette façon de procéder empêche le Parlement de se prononcer sur cette transformation en ce qu'elle est trop vague et manque de visibilité. Cela remet en cause la constitutionnalité et la conventionalité de ce projet.